



MISE À JOUR SUR LE SYSTÈME FÉDÉRAL DE CRÉDITS COMPENSATOIRES POUR LES GES

Assemblée générale annuelle
de la FCA

24 février 2021



Environment and Climate Change Canada's 50th anniversary
50^e anniversaire d'Environnement et Changement climatique Canada

Meteorological Service of Canada's 150th anniversary
150^e anniversaire du Service météorologique du Canada

APERÇU

- Le système fédéral de crédits compensatoires pour les GES est en cours de développement dans le cadre du plan renforcé pour lutter contre les changements climatiques (Un environnement sain et une économie saine, déc. 2020).
 - Les producteurs agricoles canadiens ont un rôle important à jouer dans la réduction des émissions de GES avec la mise en œuvre d'activités de conservations ou l'adoption de nouvelles pratiques de gestion ou de technologies.
 - Le système de crédits compensatoires fédéral pour les GES va créer des possibilités de gagner des revenus pour des réductions de GES pour des projets admissibles tout en incitant l'innovation et les investissements du secteur privé
 - Ceci élargira la portée du signal du prix sur la pollution causée par le carbone à l'ensemble de l'économie
 - Les crédits compensatoires peuvent être utilisés par des installations assujetties au système de tarification de la pollution par le carbone pour l'industrie (le Système de Tarification Fondé sur le Rendement) pour satisfaire leurs obligations de conformité ou par le gouvernement/secteur privé pour rencontrer des objectifs de réduction d'émissions ou de carboneutralité
-

CONSIDÉRATIONS CLÉS POUR LA CONCEPTION

- La conception du système fédéral de crédits compensatoires pour les GES est informée par le cadre pancanadien pour les crédits compensatoires du CCME (nov. 2018)
 - Le système aura une portée nationale et s'appuiera sur les principes suivants:
 - Les réductions doivent avoir lieu au Canada
 - Être complémentaire aux autres politiques climatiques existantes
 - Être simple à administrer
 - Pour générer des crédits compensatoires fédéraux, un projet doit réaliser des réductions de GES qui sont:
 - **Réelles**: Le projet a commencé après le 1^{er} janvier 2017 et est fonctionnellement équivalent à son scénario de référence
 - **Quantifiables**: Utilise un protocole de crédits compensatoires approuvé
 - **Additionnelles**: Le projet de crédits compensatoires n'aurait pas lieu en l'absence du système de crédits compensatoires.
 - **Vérifiables**: Les réductions/retraits peuvent être confirmés par une tierce partie
 - **Uniques**: Un projet ne peut générer des crédits dans deux systèmes pour les mêmes réductions
 - **Permanentes**: Tout CO₂ séquestré doit l'être de façon permanente
-

DÉVELOPPEMENT DE PROTOCOLES

- Les protocoles fédéraux de crédits compensatoires vont établir une approche cohérente pour quantifier les réductions d'émissions et les retraits de GES pour des types de projets de crédits compensatoires particuliers.
 - L'augmentation de la matière organique des sols figure parmi les premiers protocoles fédéraux dont le développement est prévu
 - Comprend l'adoption d'activités de gestion durable des terres agricoles réduisant les émissions et améliorant la séquestration de carbone dans les terres agricoles
 - Des pratiques agricoles spécifiques qui seront admissibles à générer des crédits seront établies dans le cadre du processus de développement de protocoles
 - Les activités devront être additionnelles: ce qui signifie qu'elles doivent aller au-delà du scénario de référence (pratiques courantes), ne pas être exigées par une loi ou un règlement, ne pas être assujettie à la tarification du carbone et ne pas avoir commencé le 1^{er} janvier 2017 ou avant.
 - Parmi les types de projet qui seront considérés pour la prochaine phase de développement de protocoles figure la *gestion de l'alimentation du bétail*.
 - Des types de projets supplémentaires seront considérés à l'avenir tandis que plus de renseignements et de données deviendront disponibles et que leur potentiel évolue.
-

PROCHAINES ÉTAPES: SYSTÈME FÉDÉRAL DE CRÉDITS COMPENSATOIRES POUR LES GES

- Deux documents de travail ont été publiés (en juin 2019 et en juillet 2020) pour obtenir des commentaires sur des composantes clés de la conception du système.
- Le règlement est en cours de développement, les échéances ciblées sont:
 - Projet de règlement (CGI) hiver 2021
 - Règlement final (CGII) automne 2021
- Le développement de protocoles fédéraux commencera au printemps 2021
- ECCC établi une liste d'experts techniques pour supporter le développement de protocoles fédéraux de crédits compensatoires.
 - Les experts ayant une expertise par rapport au développement de projets de crédits compensatoires; la vérification de GES; les meilleures pratiques de gestion sectorielles; le développement de protocoles de crédits compensatoires; et/ou en la recherche académique pourront faire partie d'équipes d'experts techniques.
 - Pour que votre candidature soit prise en considération, veuillez télécharger le formulaire de profil de candidat disponible sur notre page web.

MERCI

Pour recevoir des mises à jour sur le développement du système de crédits compensatoires pour les GES, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante:

ec.creditscompensatoires-offsets.ec@canada.ca
